



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

offices de tourisme

Question écrite n° 73294

Texte de la question

Bien des villes européennes sont particulièrement actives au plan de la recherche de congrès pour assurer l'occupation de leur palais des congrès et soutenir, grâce aux participants, les activités économiques locales. Il semble par contre que les villes françaises sont plus timorées et que seules une dizaine d'entre elles disposent d'un bureau des congrès, rattaché ou non à l'office du tourisme, spécifiquement chargé de la promotion de la destination comme ville de congrès. M. Bruno Bourg-Broc demande à M. le ministre délégué au tourisme quelle est son appréciation de la situation et quelles sont les initiatives qu'il serait susceptible de prendre pour aider les villes françaises à accueillir des congrès internationaux.

Texte de la réponse

La France, à travers les nombreuses destinations de congrès qu'elle propose, exerce déjà un attrait significatif en matière de tourisme d'affaires. Représentant 6,9 % du marché mondial, elle se situe au deuxième rang derrière les États-Unis, devant la Grande-Bretagne. Ainsi, parmi les congrès qu'elle accueille, 20 % sont de dimension internationale, 42 % de dimension nationale et 38 % revêtent un caractère régional. Près de 1 500 hôtels en France ont développé un service affaires dans leurs établissements et offrent des prestations adaptées à la demande qui s'orientent vers des produits complets, permettant d'optimiser l'efficacité des réunions. Le territoire national compte 80 parcs, lieux privilégiés des foires et salons, qui représentent une capacité de 1 800 000 mètres carrés de surface d'exposition. Il convient de souligner que les sites de Paris-Expo et de Villepinte ont une surface d'exposition respective qui s'élève à plus de 100 000 mètres carrés. La France dispose d'une association particulièrement dynamique en la matière qui regroupe quarante-sept communes. Cette association, France Congrès, dont le siège se situe à Paris (75008), édite tous les ans un guide complet des villes de congrès. L'ordonnance n° 2005-174 du 24 février 2005 relative à l'organisation et à la vente de voyages et de séjours a amélioré la situation des professionnels spécialisés dans ce secteur d'activité. France Congrès a d'ailleurs signé, le 27 janvier 2005, la convention d'objectifs sur la mise en oeuvre du plan qualité France. Toutefois, l'offre française demeure mal connue en Europe. C'est pourquoi, la Délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale (DATAR) et France Congrès ont entrepris un diagnostic afin de définir des perspectives d'actions en 2005, afin notamment de mieux faire connaître l'offre de congrès sur le territoire national. Celle-ci repose sur la diversité et l'étendue de la gamme de tourisme d'affaires qui permet de répondre à un grand nombre de demandes. Cette offre s'étend, bien entendu, à d'autres villes que Paris, plus particulièrement celles desservies par le TGV, comme Lille, Marseille ou Montpellier. Les perspectives d'évolution dans ce domaine restent très prometteuses.

Données clés

Auteur : [M. Bruno Bourg-Broc](#)

Circonscription : Marne (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 73294

Rubrique : Tourisme et loisirs

Ministère interrogé : tourisme

Ministère attributaire : tourisme

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 septembre 2005, page 8508

Réponse publiée le : 1er novembre 2005, page 10226